

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Terres
en**villes**

ONVAR

EVALUER ET RENOUVELLER LES MODALITES D'IMPLICATION
DES **COLLECTIFS D'AGRICULTEURS** ET DU **DEVELOPPEMENT**
AGRICOLE DANS LES **PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX**
CO-CONSTRUITS PROMOUVANT **L'AGROECOLOGIE**

Septembre 2017

Chantier



Économie agricole et gouvernance alimentaire
des agglomérations

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique de l'agglomération lyonnaise

Fiche n°14

Ces fiches expérience s'inscrivent dans le projet de développement agricole de Terres en villes, pour lequel le Réseau a été reconnu Organisme National à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR) en 2015. Financé par le CasDar, ce projet s'adresse directement aux agriculteurs et aux agents de développement agricole.

Traitant de la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux, il est intégré au projet du Réseau Rural Français MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement Rural), le RnPAT (Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé), dont Terres en villes est chef de file et co-pilote avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

Les fiches
expérience
Terres en villes

Il vise à évaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux d'agglomération co-construits et promouvant l'agro-écologie. Lieu ressources des projets et politiques agricoles et alimentaires des agglomérations et métropoles françaises, Terres en villes souhaite à terme produire des outils méthodologiques pour réussir la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux.

Ces fiches sont les premiers livrables de ce projet. Elles mettent en lumière des initiatives agricoles et alimentaires innovantes en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs, analysées au regard de l'implication des agriculteurs et du développement agricole. Elles ont été réalisées à partir d'une étude documentaire et d'enquêtes auprès de personnes ressources.



Rn PAT
Réseau national
Pour un **Projet Alimentaire Territorial**
Co-construit et partagé

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique de l'agglomération lyonnaise

Résumé

Un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) vise à améliorer les pratiques agricole via la contractualisation de mesures agro environnementales et climatiques (MAEC), dans la perspective d'améliorer la qualité de l'eau et d'accroître la biodiversité. La métropole de Lyon a donc décidé de porter un PAEC sur l'agglomération lyonnaise pour la période 2016-2020. Si la collectivité est l'opérateur du projet, elle a néanmoins fait le choix de construire un large partenariat avec les structures impliquées sur le territoire aux côtés des agriculteurs, notamment les organisations économiques.

Dans ce document, Terres en villes étudie les modalités d'accompagnement des agriculteurs à l'échelle d'un dispositif territorial. A ce titre, il n'y aura pas de collectif d'agriculteurs identifié pour faire l'objet d'une analyse.

Catégories d'expérience

Action alimentaire

Agriculture urbaine et sociétale

Agritourisme

Aide à l'installation ou à la diversification

Commercialisation

Développement de la production biologique/pratiques agroécologiques

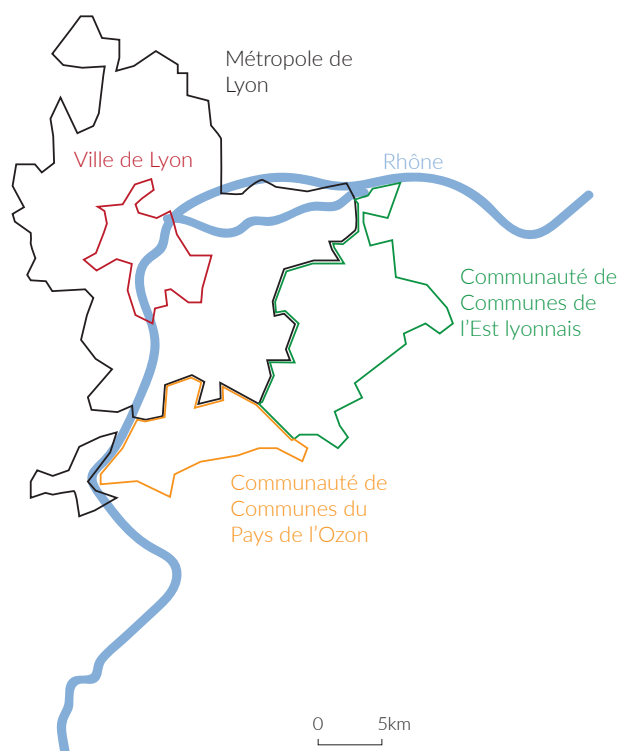
Filière territorialisée

Marque territoriale

Projet public de zone agricole périurbaine nourricière

Sensibilisation des consommateurs et promotion des produits locaux

Localisation



Le territoire

Description

Le territoire de l'agglomération lyonnaise s'étend sur 74 communes appartenant à la métropole de Lyon et aux communautés de communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et du Pays d'Ozon (CCPO).. Avec une surface de 756 km², sa population est d'environ 1,4 millions d'habitants (1), dont près de 1,3 millions uniquement sur le territoire de la métropole (2).

Les espaces agricoles représentent près de 26 000 ha, soit 16 % du territoire (3), et le nombre d'exploitations s'élevait à 559 en 2010 (4).

Le paysage de l'agglomération, façonné par le Rhône et la Saône, présente une diversité de reliefs et de conditions pédo-climatiques qui a permis de ce fait le développement de filières agricoles très diversifiées : grandes cultures (71% de la superficie), maraîchage, arboriculture, bovins lait et viande, ...

Contexte socio-économique

La région lyonnaise a été précurseur dans la définition d'une politique agricole périurbaine. C'est en effet sur le périmètre de feu la Région Urbaine Lyonnaise (RUL) qu'a été inventé en 1979 le premier programme agricole périurbain.

La communauté urbaine de Lyon, compétente en matière de protection et de valorisation des espaces naturels, alimentation en eau potable ou encore agriculture, a ensuite mis en place plusieurs programmes pour l'aménagement et le développement du territoire prenant en compte les aspects environnementaux et agricoles. Le 16 décembre 2010, un SCoT a été adopté sur l'agglomération lyonnaise, accordant une place importante aux espaces naturels et agricoles et mettant notamment l'accent sur la qualité de l'eau. La même année, la communauté urbaine a encore innové en matière d'ingénierie du projet

agricole en combinant deux dispositifs, l'un régional, le Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural (PSADER), l'autre départemental, Préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP, nom lyonnais des PAEN) en accord avec la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général du Rhône. Le PSADER-PENAP, correspondant au périmètre du SCoT, aura mobilisé 4,2 millions d'euros de subvention de 2010 à 2016.

En 2014, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) a permis d'identifier d'importants réservoirs de biodiversité à préserver, ou même à restaurer. De plus, les zones naturelles faisant l'objet d'outils de protection pour le maintien de la biodiversité ont également été définies sur le territoire de l'agglomération (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la plaine de l'Est, zone NATURA 2000 du Grand Parc, ...). Enfin, le Syndicat Mixte d'Études et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise (SEPAL) a précisé les continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise dans le cadre de la révision du SCoT : les entités paysagères du territoire, leur interconnexion ainsi que la fonctionnalité des corridors ont été très précisément caractérisées. Cette étude complémentaire a permis d'identifier très finement les points de blocage sur lesquels il faut travailler ainsi que les efforts nécessaires pour maintenir le bon état de conservation des zones refuges. La gestion de l'espace, par l'agriculture, joue un rôle primordial dans le maintien de la qualité des continuités écologiques dans l'espace agricole. Cette fonction des milieux agricoles est rarement valorisée et des actions simples peuvent permettre de l'améliorer. Dans un territoire très urbanisé, il ne peut que s'agir d'une priorité.

(1) www.scot-agglolyon.fr

(2) *Terres en villes* (2015). *Fiche Territoire de Lyon*

(3) *Projet Agro-Environnemental et Climatique de l'Agglomération Lyonnaise 2016-2022* (2015).

(4) RGA (2010)

LES PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

Un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) est un projet de territoire à la fois agricole, économique et environnemental. C'est une déclinaison nationale puis régionale d'un dispositif européen qui a pour objectif de répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés sur chaque territoire en accompagnant le changement des pratiques agricoles. Ils sont définis pour une durée de 5 ans à 6 ans et portés par un opérateur local (collectivité territoriale, PNR, communauté de commune, ...) qui peut ensuite confier l'animation à une ou plusieurs structures compétentes.

Sa définition passe par la co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire et l'élaboration d'un diagnostic des enjeux environnementaux et agricoles. Cette première phase permet d'établir la liste des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) mobilisables et adaptées aux espaces en question, prenant en compte les zones prioritaires définies régionalement. Ces zones peuvent concerner trois types d'enjeu : biodiversité, qualité de l'eau et système herbagers. Les MAEC ne peuvent être souscrites que si elles ont été programmées dans un PAEC. Les actions complémentaires à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics, ...) ainsi que les modalités de suivi, d'évaluation et de poursuite des actions sont également définies.

Tout PAEC est soumis à sélection par le comité technique régional (CTR) de l'Autorité de Gestion qui agit au titre d'instructeur des PAEC en les validant ou non.

L'expérience

Historique

Pour mettre en place une politique agro-environnementale commune sur l'ensemble du territoire, via la contractualisation de MAEC ainsi que diverses actions, dans le but de réorienter l'agriculture vers l'agroécologie, la Métropole du Grand Lyon a décidé de porter un PAEC pour la période 2016-2022. Portant également le PSADER-PENAP, la collectivité était légitime pour être maître d'ouvrage de ce nouveau projet de territoire.

Pour assurer la co-construction du PAEC, une large concertation a eu lieu avec l'ensemble des acteurs locaux : le monde agricole (représenté par la Chambre d'agriculture, l'association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire ARDAB, les syndicats mixtes et les organismes économiques agricoles), les collectivités, le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes (CEN-RA) et les organisations compétentes dans le domaine de l'eau et de la biodiversité.

L'idée était aussi de s'appuyer sur les différentes actions mises en place jusqu'à présent : le PSADER-PENAP qui a notamment pour objectif la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau, le SAGE de la plaine de l'Est, le site Natura 2000 du Grand Parc (géré par le SYMALIM-SEGAPAL, Syndicat Mixte pour l'AMénagement et la gestion de l'Île de Miribel Jonage et la société Segapal, société publique locale du Rhône amont (SPL) chargée de la gestion et de l'animation du Grand Parc Miribel Jonage), et bien d'autres encore. Ainsi, le périmètre retenu pour le PAEC correspond au territoire du SCoT.

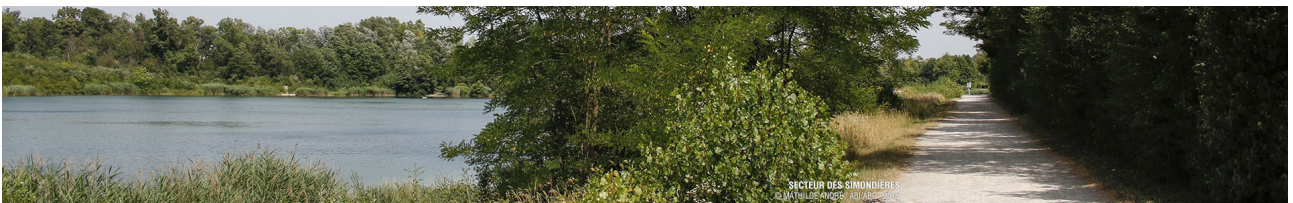
Pour la métropole de Lyon, il était également important de travailler sur les filières agricoles afin de pouvoir proposer des débouchés aux exploitants modifiant leurs pratiques et, ainsi, ancrer ces changements dans la durée. Ainsi, les organisations économiques implantées sur le territoire ont tout naturellement été impliquées dans la démarche.

Un diagnostic a ensuite été co-construit avec les partenaires de façon à identifier les objectifs prioritaires et élaborer, de manière collégiale, les stratégies à adopter pour les atteindre.

Ce diagnostic a également mis en avant d'une forte disparité entre l'est et l'ouest de l'axe Saône-Rhône de l'agglomération, qui se traduit aussi par des filières et des acteurs différents. A l'ouest, l'agriculture y est la plus diversifiée et les exploitations plus petites, de plus en plus tournées vers la vente directe et spécialisées. La coopérative Terres d'Alliance est le seul opérateur économique présent, les autres acteurs sont les associations membres du Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône, une CUMA, des établissements d'enseignement agricole ainsi qu'un groupe « auxiliaires de culture » regroupant des arboriculteurs. A l'est, les grandes cultures prédominent (même si des ateliers de diversification existent), les exploitations sont plus grandes et s'agrandissent plus vite. Les organismes économiques présents sont ceux de la filière céréalière (La Dauphinoise, Maison Cholat, Terres d'Alliance et les Etablissements Bernard) ainsi que d'autres acteurs (5 CUMA, le GEDA de l'Ozon, le Centre Régional d'Expérimentation Agricole de St- Exupéry (CREAS) des trois chambres d'agriculture de l'Ain, de l'Isère et du Rhône, les associations membres du Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône, le GIEE des Robins des champs ainsi que plusieurs entreprises de travaux agricoles).

Au final, le PAEC est adopté par l'autorité de gestion du FEADER le 25 février 2016. Après une phase de prise en main par la métropole et ses partenaires, les premières actions de mise en œuvre ont commencé au second semestre 2016.

Jusqu'en mai 2017, une phase de diagnostics individuels des exploitations a été menée puis la première campagne de souscription aux MAEC a été lancée. Après une journée sur les intercultures en novembre 2016, une journée collective a été organisée en juin 2017 sur la réduction des phytosanitaires pour les cultures de maïs. Une prochaine sur les associations de culture avec le colza est prévue pour novembre 2017. En parallèle, des actions de sensibilisation sont menées.



© Mathilde ANDRE / ABI / ABO - 2015

Description

La stratégie déployées cherche à répondre aux deux enjeux majeurs du territoire que sont :

- La qualité de l'eau potable, priorité du PAEC
- Le maintien voire le développement de la biodiversité

Concernant l'enjeu « eau », trois ZIP ont été définies selon les trois enjeux suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- ZIP « eau potable » : pour la reconquête de la qualité de l'eau des captages d'alimentation en eau potable, visant à la fois la pollution en nitrates et en produits phytosanitaires.
- ZIP « ruissellement » : pour réduire la pollution des eaux superficielles par les produits phytosanitaires provoquée par le ruissellement et l'érosion des sols.
- ZIP « arboriculture » : pour diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires par les arboriculteurs.

Pour l'enjeu « biodiversité », la réalisation du diagnostic a permis de mettre en évidence une grande diversité des milieux naturels et des pratiques agricoles liées. En prenant soin de croiser ces résultats avec les démarches environnementales existantes sur l'agglomération, les sept ZIP suivantes ont été

retenues pour le PAEC :

- « Les plateaux arboricoles du sud-ouest avec milieux et productions très diversifiés mais un risque de déprise et de développement des friches.
- Les vallons de l'ouest lyonnais avec une problématique importante liée au maintien des prairies et des infrastructures écologiques assurant la fonction de corridors.
- Les Monts d'Or avec des pelouses sèches riches en biodiversité malgré un risque fort de fermeture du milieu (surfaces en forte pente) que de surpâturage (chevaux de loisirs) sur l'ensemble du massif
- Le Franc Lyonnais avec une mosaïque de milieux menacés par le développement des céréales sur le secteur, avec un fort intérêt écologique des prairies en fonds de vallée
- Le Grand Parc de Miribel Jonage qui abrite l'unique zone Natura 2000 du territoire avec des enjeux liés au maintien des pelouses sèches comme des infrastructures écologiques ainsi qu'à la bonne gestion écologique de cet espace remarquable.
- La plaine de l'Est Lyonnais pour laquelle il est nécessaire de restaurer des haies et de recréer des zones refuge pour la faune et les auxiliaires afin de limiter l'impact des grandes cultures sur la

biodiversité,

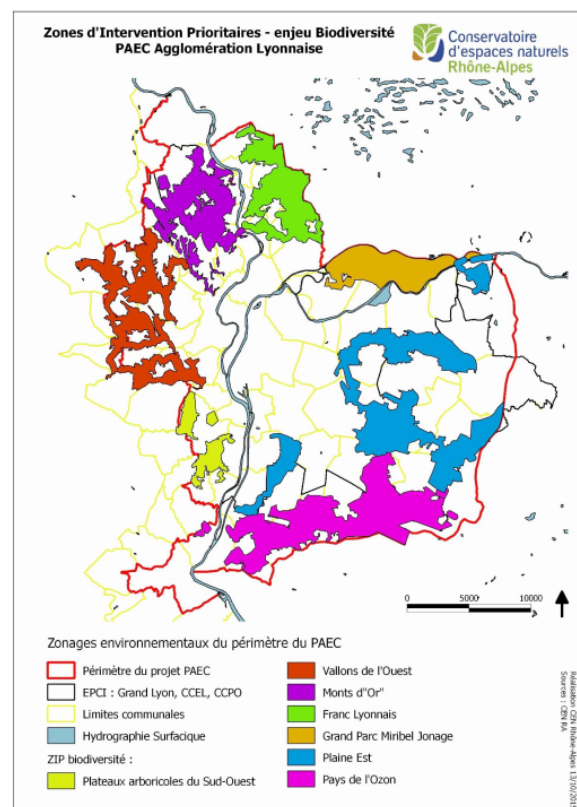
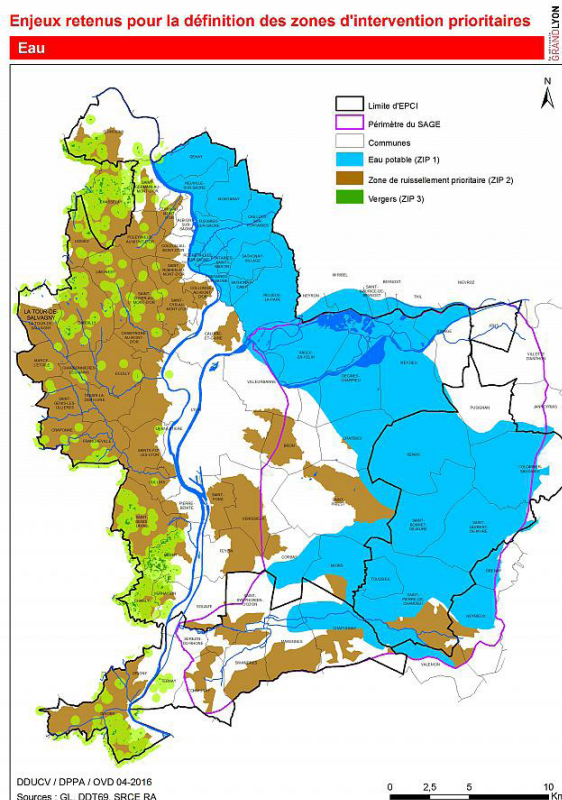
- Le bocage et les zones humides du Val d'Ozon et des Balmes viennoises caractérisés par des infrastructures écologiques dont la fonctionnalité est remise en cause par la céréalisation du secteur. » (5)

Un ensemble de MAEC sont ensuite attribuées à chaque ZIP délimitées selon les enjeux identifiés. Sur l'ensemble du territoire, les MAEC retenues concernent :

- La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires,
- Le développement des cultures de légumineuses,
- L'implantation des couverts favorables à l'environnement,
- La gestion des prairies et des espaces pastoraux
- Le maintien des milieux ouverts,
- Le maintien ou l'implantation d'infrastructures agro-écologiques (haies, ripisylves et mares).

Il y a également une mesure plus générale qui vise à rémunérer les systèmes de culture les plus respectueux de l'environnement.

Pour faciliter la lecture des MAEC possibles sur chaque territoire, deux cahiers de présentations des MAEC à destination des agriculteurs ont été mis en place, l'un pour l'est et l'autre pour l'ouest de la Saône.



Source : Projet Agro-Environnemental et Climatique de l'Agglomération Lyonnaise 2016-2022 (2015)

Pour assurer la gouvernance, un comité de pilotage animé par la métropole, opérateur du PAEC, se réunit annuellement. Il est la continuité du comité de pilotage d'opportunité (groupe de concertation préalable au projet) mis en place lors de la phase de concertation et a pour objectif de décider de la stratégie annuelle commune sur le territoire. Ce comité est ouvert à l'ensemble des acteurs potentiellement concernés par le sujet, pouvant représenter près d'une cinquantaine de personnes, parmi lesquels :

- Les collectivités (métropole de Lyon, CCEL, CCPO, SMMO (Syndicat Mixte des Monts d'Or), SYMALIM-SEGAPAL, département du Rhône, région Rhône-Alpes-Auvergne).
- Le SAGE de l'Est lyonnais.
- Les services de l'État (DDT, DRAAF).

- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.
- La profession agricole (Chambre d'agriculture du Rhône, GEDA de l'Ozon, Etablissements Bernard, Terre d'Alliances, La Dauphinoise, Maison Cholat, ARDAB, ADDEAR, FDCUMA).
- Les associations de protection de la nature (CEN-RA, Arthropologia, Fédérations des chasseurs et des pêcheurs).

Sur 7 ans, le budget prévisionnel s'élève à plus de 4,7 millions d'euros. La majeure partie provient du FEADER qui finance plus de 3 millions d'euros. L'autre partie du budget est ensuite financée par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les collectivités (dont la métropole de Lyon à hauteur de 446 536 €) et l'Etat.

La part de l'animation représente 20 % du montant total du projet : c'est 31 % du budget pour l'enjeu biodiversité et 17 % pour l'enjeu eau.

		FEADER	AE-RMC	État	Collectivités locales	Total
Enjeu eau	MAEC	2 456 959 €	538 394 €		280 592 €	3 275 945 €
	Animation	271 850 €	255 600 €		16 250 €	543 700 €
Enjeu biodiversité	MAEC	492 274 €		10 986 €	153 105 €	656 365 €
	Animation	150 000 €			150 000 €	300 000 €
Total		3 371 083 €	793 994 €	10 986 €	599 947 €	4 776 010 €

Budget prévisionnel sur 7 ans pour le PAEC de l'Agglomération Lyonnaise

Source : Projet Agro-Environnemental et Climatique de l'Agglomération Lyonnaise 2016-2022 (2015)

Après avoir engagé des montants financiers trop importants, l'Autorité de Gestion a été contrainte de revoir les montants de FEADER attribués aux PAEC retenus en 2016. Le montant alloué à l'agglomération lyonnaise a ainsi été réduit des deux tiers, ce qui a conduit la cellule d'animation à plafonner certaines MAEC.

Perspectives

Les objectifs en terme de souscription ont été atteints et les budgets consommés. Le principal enjeu est maintenant la consolidation du dispositif d'animation, autant à titre collectif

par l'organisation de plateforme, de journées techniques, qu'à titre individuel avec la mise en place d'un plan d'action par exploitation.

L'objectif de la métropole étant de faire de l'agroécologie un outil de développement économique, un autre enjeu important est de co-élaborer une culture commune visant à ancrer l'agroécologie dans la durée. La répétition de la présence de cette thématique dans les différents projets sur lesquels travaille la métropole devrait contribuer à mieux la faire pénétrer dans les habitudes de travail locales.



© Mathilde ANDRE / ABI / ABO - 2015

Les structures de développement agricole

L'animation du PAEC est répartie entre les différents organismes en fonction des enjeux du territoire, et suit donc globalement la délimitation des ZIP. Des commissions ont été mises en place sur chaque ZIP regroupant les acteurs concernés et un chef de file a été défini par zone pour articuler l'intervention de chacun. Les commissions, se réunissant plusieurs fois par an, ont pour but de rendre compte de l'avancée de chacun et déterminer les prochains objectifs.

Prenons l'exemple de la ZIP « eau potable », dans l'Est Lyonnais. Six partenaires techniques ont été choisis pour assurer l'animation auprès des agriculteurs, sous la forme d'une convention multipartite entre le Grand Lyon et les organismes :

- La Chambre d'agriculture, agissant via le GEDA de l'Ozon qui regroupe des céréaliers travaillant sur l'agriculture de conservation
- L'ARDAB : intervenant relativement peu car il y a seulement deux exploitations bio sur le territoire
- Deux coopératives : Terres d'Alliance et La Dauphinoise
- Deux entreprises : Maison Cholat et les Etablissements Bernard

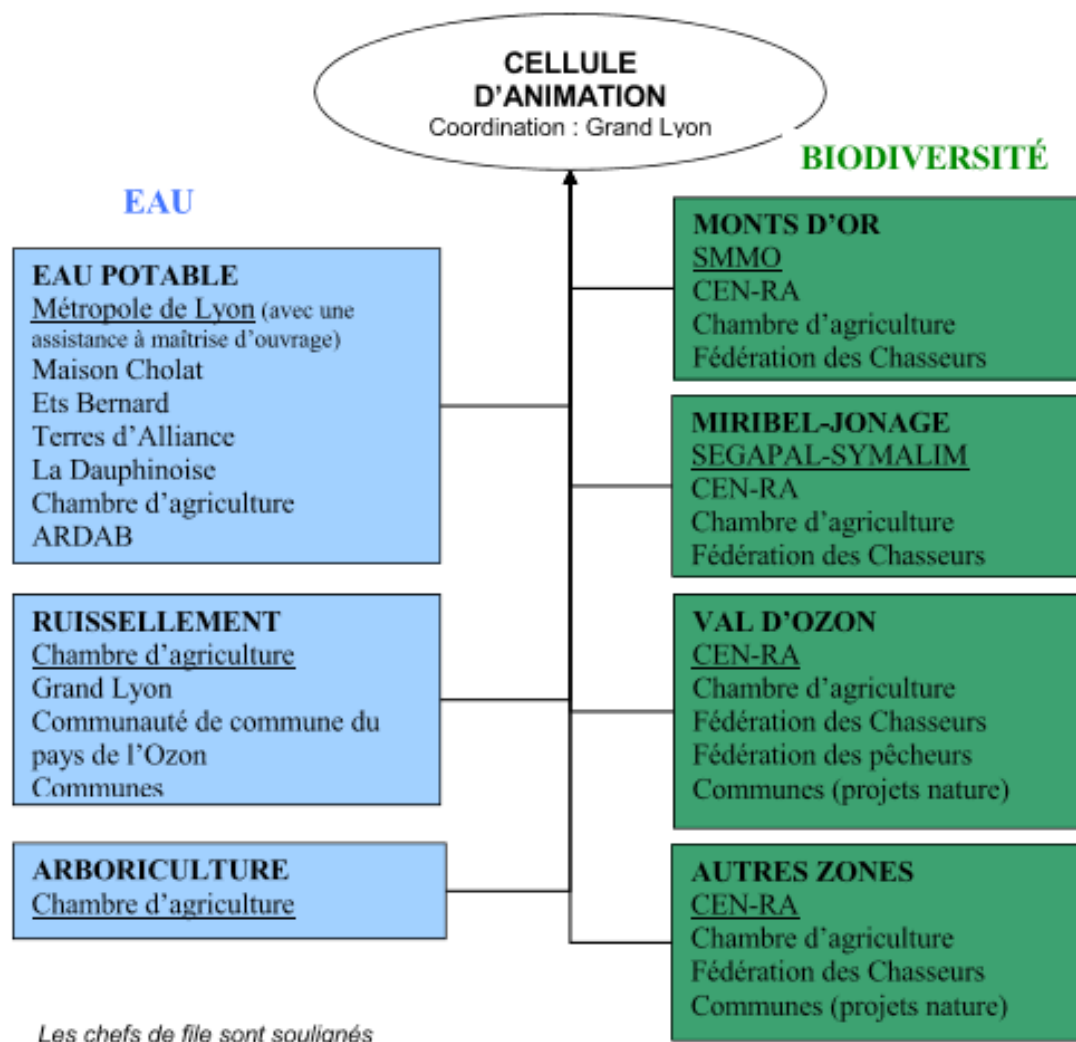
Chaque agriculteur choisit ensuite parmi ces six organismes celui qui l'accompagnera à titre individuel. Les techniciens des organismes sont ensuite libres d'utiliser leur propres outils et méthodes d'animation. Dans l'ensemble, ce sont principalement les quatre organismes économiques qui assurent l'animation auprès des agriculteurs (animation des MAE, suivi des exploitations en MAE, animation des journées collectives, ...).

Pour les actions collectives, les organismes s'accordent sur les actions. En plus des réunions en commission, un espace collaboratif a été instauré grâce à des réunions régulières d'échanges entre les techniciens des différentes structures impliquées et en favorisant la diffusion d'éléments techniques.

En ce qui concerne les ZIP « biodiversité », ce sont le CEN-RA et la Chambre d'agriculture qui interviennent principalement. Ils ont pour rôle la réalisation des diagnostics d'exploitation et le CEN-RA assure en plus le suivi de la biodiversité. A leurs côtés, les syndicats mixtes, présents au quotidien sur le terrain et ayant une connaissance très fine de leur territoire, réalisent des pré-diagnostic « d'opportunité » chez les agriculteurs et suivent la réalisation des travaux.

Afin d'éviter le recoupement de plusieurs animations correspondant à différents enjeux, chaque agriculteur choisi un interlocuteur principal. Pour définir cet organisme principal, une priorisation des enjeux a été établie : l'enjeu « eau potable » a priorité sur les enjeux biodiversité qui eux-mêmes l'emportent sur l'enjeu « ruissellement ».

Enfin, pour assurer la coordination de ces différentes commissions, une cellule d'animation a été mise en place. Elle réunit régulièrement la métropole et les organismes institutionnels, les organismes économiques n'y assistent pas ou dans quelques cas exceptionnels. Elle a pour objectif d'assurer la coordination des différents acteurs et de leurs actions pour atteindre les objectifs, et a également pour rôle de proposer au comité de pilotage une stratégie annuelle de mise en œuvre du projet.



Source : *Projet Agro-Environnemental et Climatique de l'Agglomération Lyonnaise 2016-2022 (2015)*

Pour assurer la maîtrise d'ouvrage au sein de la métropole, Fabien Chaufournier, chargé des Politiques agricoles et alimentaires est le référent sur l'agriculture, et Loïc Paquier, ingénieur Ressource eau potable s'occupe de la thématique eau. Ils accordent tous les deux environ 25 % de leur temps au PAEC. A cela, s'ajoute le Centre de Développement de l'Agroécologie (CDA), bureau d'étude qui assure une prestation pour la Métropole : suivi du projet et compte-rendu à la Métropole, relai entre les partenaires techniques et la collectivité, organisation des réunions selon les besoins de la Métropole ... Une personne du bureau est identifiée comme l'interlocuteur de la Métropole. En somme, le bureau d'étude « fait pour la Métropole et avec la Métropole ».

Les modalités d'implication des agriculteurs et du développement agricole

Le développement agricole

Le PAEC est un exemple de mobilisation des acteurs de développement agricole et de l'environnement sur un territoire. La métropole a voulu intégrer à la démarche tous les acteurs déjà impliqués et compétents sur les différents aspects traités, leur laisser continuer leurs modalités d'accompagnement tout en assurant la coordination de leurs actions. Il y a finalement peu de nouveautés mises en place pour l'animation du PAEC, qui se fonde sur l'existant.

La Métropole a mis un point d'honneur à impliquer les organismes économiques qui travaillaient déjà avec leur réseau d'agriculteurs. C'est un axe stratégique fondamental pour rendre le projet durable qui permet d'obtenir une implication plus forte des agriculteurs (déjà en situation de confiance avec les techniciens de ces organismes), tout en assurant l'implication des filières dans le projet. L'implication des syndicats mixtes, présents au quotidien sur le terrain, a paru être un autre élément essentiel de la réussite du projet sur leurs territoires de compétence.

Au final, le PAEC a permis la mise en place d'une synergie entre les interventions des principaux acteurs du développement agricole que constituent les membres de la cellule. Pour cela, il y a un interlocuteur identifié par organisme, qui est présent lors des réunions. Puis chaque organisme a des techniciens qui se chargent de la mise en œuvre et du travail de terrain.

Il y a une grande souplesse dans l'organisation de l'animation du dispositif : à la fois du côté des agriculteurs qui peuvent choisir leur organisme pour l'accompagnement individuel, mais aussi du côté des animateurs qui choisissent leurs outils d'accompagnement. Dans l'ensemble, c'est un groupe à géométrie variable qui s'adapte selon les situations, les objectifs et les avancées du PAEC.

Le PAEC a été pensé sur un modèle d'animation en trois temps :

- Collective pour mobiliser les exploitants dans la démarche
- Collective pour favoriser les échanges au sujet des changements de pratiques
- Individuel

Le but du PAEC et de l'animation collective mise en place est de créer le plus de groupes d'échanges possibles sur le territoire, même de petite taille.

La place des agriculteurs

L'agglomération lyonnaise est un territoire où il y a peu de fonctionnement via des collectifs d'agriculteurs et très peu de dynamique collective. L'objectif du développement agricole sur le territoire, dont le PAEC, est justement de créer des groupes d'agriculteurs, selon les enjeux de chaque espace.

Il y a tout de même un groupe d'arboriculteurs déjà formé autour d'un souhait commun : réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Lors de la phase de concertation, l'implication des agriculteurs est aussi bien passée par des réunions publiques présentant les enjeux et des pistes d'actions à mettre en œuvre que par la présence de leurs représentants (Chambre d'agriculture, ARDAB et organisations économiques).

Pour autant, il y a eu une intention particulière à prendre en compte l'avis des agriculteurs dans la mise en œuvre des actions. Tout d'abord, les producteurs choisissent l'organisation avec laquelle ils veulent travailler. Enfin, des enquêtes ont parfois été réalisées auprès des agriculteurs pour vérifier leur intérêt pour les sujets d'animation qui avaient été choisis lors des commissions.

Cependant, le PAEC ne concerne pas tous les types d'agricultures. Il se concentre sur les agricultures ciblées dans le cadre du dispositif MAEC : majoritairement les productions céréalières, parfois des élevages, mais presque pas de maraîchage (car il n'existe aucune MAEC pour ce type de productions).

C'est pourquoi la métropole de Lyon a choisi de mettre en œuvre un panel de mesures complémentaires aux PAEC dans le cadre d'une politique globale visant à faire de l'agroécologie un levier de développement économique. Ainsi, en ce qui concerne le maraîchage, la métropole finance un projet pluri-annuel de 200 000 euros devant permettre une meilleure prise en compte des auxiliaires de culture dans l'acte de production agricole.

L'innovation

Comme il est indiqué dans le PAEC, l'innovation du projet repose sur le fait que, « en Auvergne Rhône-Alpes, l'agglomération lyonnaise est pour l'instant le seul territoire à avoir fait le choix d'associer pleinement les organisations économiques dans un objectif d'amélioration des pratiques agricoles de la production à la collecte tout en leur laissant la maîtrise des moyens mobilisés. C'est un axe stratégique fondamental pour la pérennité des actions. »

Le projet innove également dans sa souplesse de mise en œuvre et son adaptation aux réalités locales et aux habitudes de fonctionnement (travail avec animations déjà en place, travail avec syndicats mixtes).

L'agroécologie

L'agroécologie est au cœur du PAEC, dispositif territorial qui vise à favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement. Cela passe par la souscription à différentes MAEC mais aussi par la mise en place d'actions complémentaires (labellisation GIEE, mise en place de haies, ...)

Contacts

Fabien Chaufournier
Grand Lyon
Chargé des politiques agricole et alimentaire
Unité Agriculture Biodiversité Nature
Service écologie et développement durable
04 26 83 90 75
fchaufournier@grandlyon.com

Terres en villes :

Serge Bonnefoy
Secrétaire technique
serge.bonnefoy@terresenvilles.org
04 76 20 68 28

Paul Mazerand
Chargé de mission
paul.mazerand@terresenvilles.org
01 40 41 84 12

Léa Viret
Stagiaire
lea.viret@terresenvilles.org
01 40 41 84 12



Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org

40, avenue Marcelin Berthelot 22, rue Joubert
CS92608 - 38036 Grenoble Cedex 2 75009 Paris

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

